



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-14

OBJET

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCACTION Le 12 mai 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire		X	
	FETIVEAU Yannick - suppléant		X	
	COUE Julien		X	
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14 PRESENTS 8 REPRESENTES 3 VOTANTS 11	GERARD ANNE ou son représentant	X		
	PHALIPPOU René			
	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire	X		
	OUAERT Nicolas - suppléant	X		
	JANSEN Louise – titulaire	X		
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MARTINEAU David – titulaire			X
	BESSIERE Ugo - suppléant			
	PARAGOT Agnès – titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire	X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire	X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant			
	SEASSAU Aymeric – titulaire			X
	BOURDON Émilie - suppléante			
	THEBAULT Alexandre – titulaire			X
	LEROY Isabelle - suppléante			

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_15-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-14

OBJET

• CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu la délibération 2025-04 portant sur la validation de la convention transitoire de mise à disposition des locaux à usage de bureaux sis 47-49 rue du Coudray à Nantes.

Étant entendu que, sauf imprévu, la livraison de l'ensemble du bâtiment aura lieu en septembre 2025 pour permettre une ouverture du site au public en décembre 2025.

Vote

Il est proposé au conseil d'administration de donner délégation à Catherine Blondeau pour négocier et signer la convention de mise à disposition de l'ensemble des locaux sis 47-49 rue du Coudray à Nantes.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_15-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

- De donner délégation à Catherine Blondeau pour négocier et signer la convention de mise à disposition de l'ensemble des locaux sis 47-49 rue du Coudray à Nantes.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_15-DE